

Date de dépôt : 10 mai 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 9 170 450 F pour les travaux de transformation et l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration pour les années 2017 à 2021

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 2 mai 2017, sous la présidence de M. Guy Mettan, pour étudier le projet de loi 12079.

MM. Alan Rosset, responsable budgets investissements (DF), et Nicolas Huber, secrétaire scientifique (SGGC), ont assisté à la séance.

Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Sébastien Pasche, pour la précision de ses notes.

Préambule

Ce projet de loi a d'emblée recueilli l'adhésion des membres de la commission, au point que la discussion a été réduite à sa plus simple expression. Ainsi, après les quelques questions qui ont suivi la présentation, les votes sur l'objet se sont déroulés dans la foulée. La proposition d'ouvrir un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement d'un peu plus de 9 millions de francs en faveur des EPI a été acceptée à la quasi-unanimité (1 abstention), tant le soutien à cette institution et ses besoins de réaliser des travaux, de conduire des rénovations et de compléter son équipement, notamment informatique, paraissent évidents.

1. Présentation de la proposition

Audition de MM. Philippe Moraga, directeur des constructions de l'office des bâtiments (OBA-DF), Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale (DEAS), et Alain Kolly, directeur général des Etablissements Publics pour l'Intégration (EPI)

M. Moraga commence par présenter les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) en détaillant leurs missions, les sites, les usagers et le personnel, les prestations délivrées, le fonctionnement et les perspectives d'évolution, puis les projets en tant que tels avec le contexte, le site de La Combe, celui de Thônex, l'intervention sur les 29 sites (cf. annexe).

M. Kolly indique que les EPI fêteront leurs 10 ans en 2018. La loi, votée en 2007 et concrétisée en 2008 avec la création de l'institution, précise la mission de façon claire mais très large, puisqu'il s'agit d'intégrer et de réinsérer professionnellement des personnes handicapées, de travailler sur leur autonomie et sur l'amélioration de leurs conditions de vie, tout en tenant compte des besoins particuliers. Il explique qu'il y a aux EPI des personnes avec des déficiences intellectuelles, du handicap mental, des handicaps psychiques, des problématiques d'addictions, et il ajoute qu'il y a aussi des mesures pour des chômeurs en fin de droits, des personnes dépendant de l'Hospice général, ainsi que quelques mandats donnés par le Tribunal tutélaire. Il souligne qu'ils sont regroupés sous la bannière EPI depuis 2008 et donne à titre d'exemples les noms de différentes institutions : le CIP, l'AFHP, la Maison de l'Ancre, l'Atelier des cordiers, etc. Il précise qu'ils se retrouvent avec une assise sur le canton représentée par les 29 sites géographiques. Il observe qu'ils ont donc un enjeu sur la population, mais aussi un enjeu sur les différents types de lieux dont ils s'occupent (résidences, ateliers, restaurants, boutiques, etc.). Il indique que 7 des sites font partie de leur patrimoine et que 22 sont en location. Il informe ensuite que cela représente en tout 1300 collaborateurs sous contrat, dont des collaborateurs en emploi adapté, des collaborateurs qui encadrent ces derniers et également des collaborateurs qui se chargent de personnes en résidentiel. Il précise ensuite qu'ils délivrent différents types de prestations, lesquelles seront renouvelées à travers le prochain contrat de prestations en 2018. Les EPI ont des places « Home and Occupation », des places « Centre de Jour », des places « Atelier », des places « Accueil Hôtelier avec Encadrement » et enfin des prestations en « Accompagnement à domicile » qui concernent des prestations socio-éducatives pour des personnes handicapées qui vivent chez elles. Il explique ensuite qu'ils ont amplifié les collaborations avec les HUG et qu'ils ont amélioré notamment la fluidité des dispositifs, car des personnes des EPI pouvaient être auparavant fréquemment hospitalisées à Belle-Idée, puis

ensuite, une fois le traitement terminé, renvoyées aux EPI, mais chaque fois avec des problèmes de ruptures. Il relève par ailleurs qu'ils ont mis sur pied des équipes mobiles de soignants qui vont soigner des personnes en ambulatoire dans le canton et qu'il y a en outre des socio-éducateurs qui accompagnent ces équipes médicales. Concernant le budget des EPI en 2016, il indique qu'il s'agit de 103 millions. Il précise qu'ils sont dans les chiffres noirs, pour la troisième année consécutive, avec des revenus à 61% qui relèvent de la subvention cantonale, 17% ou 18% qui sont des revenus de pension des personnes en hébergement aux EPI et la marge de manœuvre entrepreneuriale d'environ 20%, représentés par les revenus des services socioprofessionnels et ceux des services techniques et infrastructures, en somme tout ce qui relève de l'entretien intérieur et extérieur, ainsi qu'une partie du budget restauration. Concernant les charges, il souligne que leur structure est relativement traditionnelle, comme dans les autres entreprises de service, puisque 80% des charges relèvent du personnel et le reste se découpe dans des charges que l'on retrouve généralement dans toutes les entreprises. Par ailleurs, il observe que les EPI ont des perspectives d'évolution relativement importantes, notamment en raison des besoins en hébergement de personnes en situation de handicap. Il souligne qu'ils ont donc prévu d'ouvrir, entre 2018 et 2021, une centaine de places d'hébergement et une quarantaine de places dans les centres de jour et les ateliers. Il précise que ces différents projets sont liés à des projets de construction qui n'entrent pas dans le cadre du projet de loi 12079, car l'essentiel des fonds sont obtenus par la Fondation FONDEPI, chargée de récolter des fonds auprès du privé pour financer ces projets de construction et qui a pour le moment engrangé environ 25 millions de fonds privés.

M. Moraga aborde les projets à proprement parler et relève qu'il y a une solution de fonctionnement qui est suffisante, mais qui nécessite d'avoir une subvention d'investissement pour garantir la sécurité des résidents et des collaborateurs, la rénovation et l'adaptation des places d'accueil et de travail, en raison de la vétusté des infrastructures, ainsi que l'évolution et le développement du socle informatique. Il relève ensuite que le projet de loi comprend deux gros projets dont le site de La Combe qui date de 1981 et représente plus de 24 800 m². Il précise qu'il convient de remplacer ici le vitrage et les installations CVSE, de rénover l'enveloppe des trois pavillons, l'isolation thermique et les machines de la piscine, de transformer la cuisine de production et la cafétéria, et enfin de procéder à la réfection des aménagements extérieurs, principalement les accès et les terrasses. Il indique enfin que le coût de ce sous-projet est de 5,5 millions et que les travaux sont planifiés de 2018 à 2021.

M. Kolly précise qu'il ne s'agit pas d'une simple piscine, mais d'un bassin de rééducation pour les résidents de La Combe, qui est aussi loué à d'autres associations pour les mêmes fins.

M. Moraga poursuit en indiquant que l'autre bâtiment concerné est le site de Thônex, qui a été construit en 1984, et que le coût de ce projet est de 1,8 million. Il est prévu de remplacer des installations CVSE (réfection réseau électrique et adaptation réseau de ventilation), de rénover les cuisines et sanitaires des appartements, et enfin de rénover la cuisine de production et la salle de restaurant. Concernant les autres sites, il relève qu'il y a trois grands chapitres : les systèmes de sécurité, notamment la sécurité des résidents qui doit être renforcée (barrières à ajouter et verrouillages à mettre sur des portes) ; la rénovation et la transformation des places d'accueil des services socio-éducatifs et des services socioprofessionnels, afin de les adapter aux besoins des usagers (8 sites sont concernés), ainsi que d'aménager des nouvelles places d'accueil et de travail ; enfin, l'amélioration des infrastructures informatiques et l'évolution des logiciels, qui permettront d'optimiser la gestion quotidienne des ressources des EPI. Il indique que le coût de ces travaux est de 1,9 million, avec des travaux planifiés entre 2017 et 2021. Il précise enfin que le coût global du projet de loi est de 9 170 450 francs, avec 7,2 millions pour la construction, 322 000.- francs pour l'équipement, 955 000.- francs pour l'informatique et 680 000.- francs de TVA. Il indique en outre que le projet de loi est totalement financé par une subvention de l'Etat.

M. Bretton indique qu'il est conscient que les commissaires sont très sollicités pour de nombreux investissements. Il précise que, sur les 116 institutions subventionnées par la DGAS, pour les EMS tout se fait par l'emprunt direct, et donc qu'ils viennent uniquement pour les EPI et l'Hospice général. Il ajoute que les EPI sont des établissements publics autonomes et sont régis selon le cadre des investissements. Il relève que l'on parle surtout du renouvellement et du remplacement d'installations qui le nécessitent. Il ajoute ensuite qu'ils ont fait récemment la loi de bouclage du précédent crédit quadriennal qui était de 8 millions. Il ajoute que les besoins initiaux des EPI étaient de 15 millions, mais qu'il y a déjà eu le filtre du Conseil d'Etat, avant que le PL n'arrive en commission. Il souligne qu'il faut savoir que, dans le domaine du handicap, on a la chance d'avoir des mécènes très généreux qui permettent de garantir la qualité des infrastructures dans les 15 institutions pour les personnes handicapées. Il relève que la Loterie romande participe au projet, pour autant que l'Etat y participe aussi. Il précise qu'il s'agit donc toujours de la répartition la plus équilibrée du financement et des charges entre l'Etat et le secteur privé.

2. Questions des commissaires

Un commissaire de l'UDC indique avoir retenu qu'il y avait 7 sites dont les EPI étaient propriétaires ; il désire savoir lesquels, et demande aussi si la FONDEPI va gérer à l'avenir l'ancien hôtel, situé entre la rue de Berne et la rue des Alpes.

M. Kolly informe qu'il s'agit des sites de Thônex, La Combe, la Pallanterie, route de Chêne, la Maison de l'Ancre, la Résidence des Prés-Courbes et un dernier lieu qui lui échappe. Il répond ensuite que tous les travaux vont être gérés par la FIP qui est chargée de financer les travaux et la gestion sera ensuite confiée aux EPI pour le fonctionnement.

Un commissaire des Verts indique que certains de ses collègues ont eu la chance de visiter les EPI et donc qu'ils ont pu constater la variété du travail qui y était effectué. Il relève que ce projet est nécessaire et rationnel. Il observe qu'ils ont prévu d'engager 100 places de résidents et 40 places de travail ; il se demande comment ils vont faire au niveau du budget.

M. Bretton précise que ces 140 places sont planifiées à leur niveau. Il précise qu'ils ont dû faire face l'année passée à des urgences et trouver 4 places. Il relève qu'ils ont donc planifié 140 places pour les EPI par rapport aux besoins sociodémographiques dans le domaine du handicap. Il explique que ces places sont inscrites dans le plan quadriennal prochain et dans les suivants qu'ils vont soumettre au Grand Conseil. Il précise que ces places sont donc inscrites à leur niveau, mais que le parlement doit encore se prononcer là-dessus par la suite. Il ajoute que l'opération montre que l'investisseur privé met à disposition l'hôtel rénové et que c'est ensuite l'Etat qui va assumer le fonctionnement, par le truchement de subventions.

Le commissaire des Verts se demande s'ils ont une idée des montants des subventions privées pour ce projet spécifique. Il évoque également le cas d'une famille suisse résidant en France voisine et qui n'a pas trouvé de place pour leur fille à Genève.

M. Kolly souligne qu'ils ont obtenu un budget de 3,2 millions de la part de la FONDEPI pour pouvoir augmenter le niveau d'accueil, et qu'ils ont obtenu en outre 600 000.- francs de la part de la Loterie romande pour l'aménagement de certaines parties de La Combe.

M. Bretton répond à la deuxième remarque et relève qu'il s'agit d'une situation humainement très difficile. Il explique que le fait d'habiter en France empêche de recevoir la rente AI. Il souligne que cette fille polyhandicapée, qui vient d'avoir 18 ans, pourrait être admise dans une institution genevoise si l'AI n'était pas aussi intransigeante. Il relève qu'elle a tous les critères pour bénéficier d'une rente AI et que si, en tant que personne majeure, elle décide

de s'installer en Suisse, elle pourra être accueillie au sein de l'un de leurs foyers.

3. Votes

Entrée en matière :

Pour : 15 (1 EAG ; 3 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 4 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG)

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 Crédit d'investissement : pas d'opposition, adopté

Art. 2 Budget d'investissement : pas d'opposition, adopté

Art. 3 Subventions d'investissement accordées et attendues : pas d'opposition, adopté

Art. 4 Amortissement : pas d'opposition, adopté

Art. 5 But : pas d'opposition, adopté

Art. 6 Durée : pas d'opposition, adopté

Art. 7 Aliénation du bien : pas d'opposition, adopté

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat : pas d'opposition, adopté

Un commissaire du PLR indique qu'il s'abstiendra au troisième débat, pour des questions professionnelles.

Le PL 12079 est soumis au vote :

Pour : 14 (1 EAG ; 3 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 3 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG)

Contre : -

Abstention : 1 (1 PLR)

Le PL 12079 est adopté.

Projet de loi (12079-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 9 170 450 F pour les travaux de transformation et l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration pour les années 2017 à 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit global fixe de 9 170 450 F (y compris TVA) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour les travaux de transformation et l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour les années 2017 à 2021.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Construction	7 212 741 F
– Equipement	322 861 F
– Technologies de l'information	955 556 F
– TVA (8%)	679 293 F
Total TTC	9 170 451 F
Arrondi à	9 170 450 F

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2017 sous la politique publique E – Handicap.

² Ce crédit se décompose de la manière suivante :

– Construction (02300000 5640)	7 789 760 F
– Equipement (07141100 5640)	348 690 F
– Technologies de l'information (07141100 5640)	1 032 000 F
Total TTC	9 170 450 F

Art. 3 Subventions d'investissement accordées et attendues

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 9 170 450 F.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre de financer les travaux de rénovation et de transformation des bâtiments exploités par les EPI, notamment ceux de « La Combe » et de « Thônex ».

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat à hauteur de sa participation initiale.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Subvention d'investissement en faveur des Etablissements publics pour l'intégration, pour les travaux de transformation et l'équipement pour les années 2017 à 2021

PL 12079 – Crédit de subvention

Présentation en Commission des Travaux du Grand Conseil



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 1

Sommaire

1. Présentation des EPI
 - a. Mission
 - b. Sites
 - c. Les usagers et le personnel
 - d. Prestations délivrées
 - e. Fonctionnement : origines des revenus
 - f. Fonctionnement : répartition des charges
 - g. Perspectives d'évolution
2. Les projets
 - a. Le contexte
 - b. Le site de la Combe
 - c. Le bâtiment de Thônex
 - d. Intervention sur les 29 sites
 - e. Le coût global
3. Synthèse



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 2

1. Présentation des EPI

a. La mission des EPI



Etablissements publics
pour l'intégration

Les EPI ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leur condition de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers (art. 29 LIPH).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 3

1. Présentation des EPI

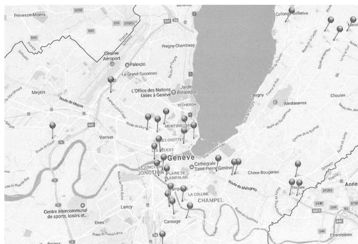
b. Les sites

Les EPI sont répartis sur 29 sites géographiques sur l'ensemble du canton de Genève.

Sept d'entre eux font partie de leur patrimoine immobilier et les 22 restants sont en location.



Etablissements publics
pour l'intégration



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 4

1. Présentation des EPI

c. Les usagers et le personnel

- 440 collaborateurs en emploi adapté (personnes en situation de handicap)
- 375 résidents
- 649 postes pour 784 collaborateurs (y compris auxiliaires)



Etablissements publics
pour l'intégration



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 5

1. Présentation des EPI

d. Les prestations délivrées (y.c. nouvelles places ouvertes en 2017)

- 163 places en prise en charge Home Occupation (HO)
- 175 places Home (H)
- 116 places Centre de Jour (CdJ)
- 388 places Atelier (A)
- 25 places Accueil Hôtelier avec Encadrement (AHE)
- 100 personnes suivies en Accompagnement à domicile (ADOM)
- Une antenne socio-éducative en collaboration avec une équipe médicale à Belle Idée
- Une équipe mobile de 3 personnes en collaboration avec l'Unité de psychiatrie du développement mental (UPDM)



Etablissements publics
pour l'intégration



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

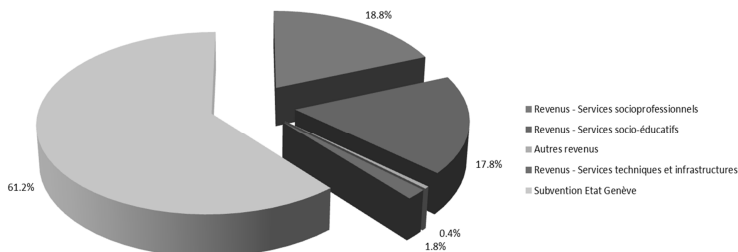
Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 6

1. Présentation des EPI

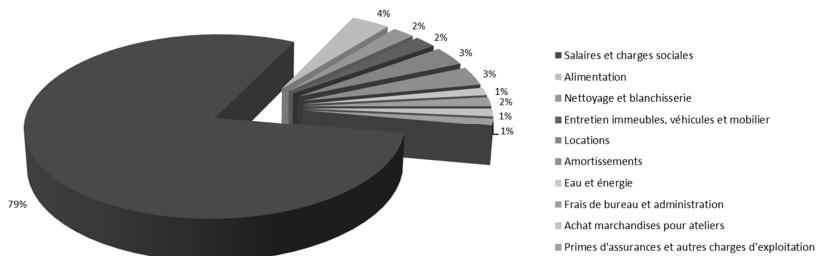
e. Fonctionnement : origines des revenus



Total budget 2016 : 103'377 mios

1. Présentation des EPI

f. Fonctionnement : répartition des charges





Etablissements publics
pour l'intégration

1. Présentation des EPI

g. Les perspectives d'évolution

Les projections de places supplémentaires afin de faire face aux besoins et au défi du vieillissement des personnes handicapées :

Année	Places HO	Places H	Places CdJ	Places A
2018		16		
2019	32	29	12	10
2020		15		
2021	12		8	10
2018-2021	44	60	20	20



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 9

2. Les projets

a. Le contexte

Une subvention de fonctionnement suffisante, mais nécessité d'avoir une subvention d'investissement pour garantir :

- La sécurité des résidents et des collaborateurs;
- La rénovation et l'adaptation des places d'accueil et de travail, en raison de la vétusté des infrastructures, certaines datant de 1981 (ex La Combe);
- Evolution et développement du socle informatique.



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale

Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 10

2. Les projets

b. Le site de la Combe



Le site de de la Combe se compose d'un bâtiment principal et plusieurs pavillons résidentiels, construits en 1981, pour une surface de bâtiment de plus de 24'800 m²

Les travaux prévus, consistent à :

- Remplacer des installations CVSE (circuit de distribution de chauffage et réfection réseau électrique)
- Rénover les façades (amélioration de l'isolation et changement menuiseries extérieurs et stores)
- Remplacement des machines de la piscine
- Transformation de la cuisine de production et de la cafétéria
- Réfection aménagement extérieur.

Le coût des travaux : 5'482'350 F / Les travaux sont planifiés de 2018 à 2021



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale
Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 11

2. Les projets

c. Le bâtiment de Thônex



Le bâtiment de Thônex a été construit en 1994.

Les travaux prévus, consistent à :

- Remplacer des installations CVSE (réfection réseau électrique et adaptation réseau de ventilation)
- Rénover les cuisines et sanitaires des appartements
- Rénovation de la cuisine de production et de la salle de restaurant

Le coût des travaux : 1'785'000 F / Les travaux sont planifiés de mi-2017 à mars 2018



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale
Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 12

2. Les projets

d. Intervention sur les 29 sites

Les travaux prévus :

- Les systèmes de sécurité, notamment la sécurité des résidents dans les appartements, doivent être mis à jour sur l'ensemble des 29 sites exploités par les EPI.
- Les places d'accueil des services socio-éducatifs et des services socioprofessionnels nécessitent des travaux de rénovation et de transformation afin de les adapter aux besoins des usagers (8 sites sont concernés), ainsi que d'aménager des nouvelles places d'accueil et de travail.
- Le développement des activités/prestations des EPI imposent également l'amélioration des infrastructures informatiques et l'évolution des logiciels. Cet investissement permettra d'optimiser la gestion quotidienne des ressources des EPI et sécurisera de manière optimale les accès et l'utilisation des systèmes d'information

Le coût des travaux : 1'903'100 F / Les travaux sont planifiés de 2017 à 2021



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale
Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 13

2. Les projets

e. Le coût global

Coût d'investissement est de 9'170'450 F.

Ce montant se répartit comme suit :

- Construction	7'212'741 F
- Equipement	322'861 F
- Informatique	955'556 F
- TVA (8%)	679'292 F

Cet investissement est financé entièrement par l'Etat, à travers ce PL 12079 de subvention



Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de l'action sociale
Etablissements publics pour l'intégration

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

17.05.2017 - Page 14

3. Synthèse

- Les EPI perçoivent une subvention cantonale d'investissement de CHF 300'000 (Loi 11516) pour le renouvellement des équipements, du mobilier et de l'agencement des ateliers de production qui ne permet pas de couvrir les besoins réels d'entretien indispensable pour assurer la sécurité de prise en charge des personnes handicapées
- Le présent PL doit permettre de faire face aux besoins des EPI, principalement en matière de travaux de rénovation et de transformation des bâtiments exploités, ainsi qu'en matière de remplacement des équipements, et ce dès 2017.
- En leur qualité d'établissements publics, les EPI assument leur rôle d'accueil de toute personne handicapée quel que soit sa situation personnelle et économique. Ils n'ont de fait pas la capacité financière d'assumer seuls leurs investissements.
- Le DEAS soutient ce PL et remercie la commission de lui réserver un bon accueil.

